

Le 19 avril 2024

## **Violences sexuelles et sexistes à l'hôpital : tolérance zéro**

Par leur rôle et les compétences qui leurs sont conférées dans les gouvernances de leurs établissements, les présidentes et présidents des commissions médicales d'établissement (CME) des hôpitaux sont amenés à connaître et à traiter des cas de violences sexuelles et sexistes qui leur sont signalés. La conférence des présidentes et présidents de CME des CHU s'engage à appliquer un principe de tolérance zéro à l'égard de tout membre de la communauté médicale qui se rendrait coupable de manière avérée de telles violences, dans le respect des procédures juridiques.

La conférence appelle les personnels hospitaliers à signaler les cas dont ils seraient victimes ou témoins. Elle les assure de ne laisser aucun signalement sans réponse, et s'engage à prendre toute disposition utile pour protéger la poursuite de leurs carrières.

Au-delà de la prise en charge des situations qui sont signalées, la conférence souhaite que soit renforcée, en lien avec les directions des hôpitaux et celles des facultés de médecine, la politique de prévention de la violence sexuelle et sexiste à l'hôpital.